

32M01

RIVIERE NATOUACAMISIE

Légende

Carte des titres miniers

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué  
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-Demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut:**  
 DM (concession minière) ou  
 BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

Le chiffre indique le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure droite indique la catégorie établie sur cette carte et la partie droite le statut du site d'exploitation

**Substance extraite:**  
 A) Ardoise, B) Bauxite, C) Calcaire, D) Fer, E) Minerai de silice, G) Gravier, H) Incolmatite, I) Marbre, J) Terre jaune, K) Marbre, L) Minerai de silice, M) Dolomie, N) Terre noire, O) Dolomie, P) Fer, Q) Fer, R) Minerai de silice, S) Minerai de silice, T) Tourbe, U) Autre, V) Calcaire, W) Minerai de silice, X) Minerai de silice, Y) Minerai de silice, Z) Minerai de silice

**Statut du site d'exploitation:**  
 O) Ouvert sous conditions, C) Ouvert, F) Fermé, N) Non autorisé, T) En traitement

Contrainte à l'activité minière

**Contrainte majeure**

- Terrain réservé à l'État ou soustrait au zonement et à la désignation sur carte d'exploitation minière par arrêté ministériel
- Périmètre urbanisé
- Terrain soustrait au zonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel en matière d'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel (sans permis)
- Terrain ou le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Terrain incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure**

- Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

- Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

- Entente Piigon

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Nissinan de Beriamie, Essipt, Mashewatsh, Nutsahkuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998

est de 10°19' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 1,07

Système de référence géodésique North American 1983

Projection UTM (Universal Transverse Mercator)

ZONE 17

48°30'00" Coordonnée géographique

648000m E. Coordonnée UTM, Zone 17

Echelle 1:50 000

0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

